

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,  
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:  
↳ **peintre et poseur  
de revêtements**

# Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire!

Selon ce que je dois faire, je porte :

- 1 casquette de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 gants
- 4 protection des genoux
- 5 chaussures de sécurité
- 6 lunettes de protection
- 7 masque de protection respiratoire
- 8 protection antibruit
- 9 combinaison à usage unique



Je limite

les postures inconfortables



J'utilise des équipements adaptés pour réduire les postures inconfortables. J'organise ma zone de travail et j'évite son encombrement.



## Je limite les efforts physiques

Pour faciliter le déplacement des charges lourdes, j'utilise des équipements d'aide à la manutention adaptés et en bon état.



Pour limiter les efforts physiques, je mécanise mon travail (ponçage, application de peinture).



→ Pour ne pas tomber de haut!



J'utilise des moyens  
d'accès en hauteur  
adaptés, sécurisés  
et en bon état.



## Pas d'obstacle sur mon chemin



Je protège les différents éléments  
de mon chantier.

Pour éviter de trébucher sur un obstacle,  
je maintiens le chantier propre, organisé  
et sécurisé.

## Produits chimiques: je me protège

Je m'informe des dangers des produits (étiquettes) et je privilégie les produits les moins dangereux, avec un label environnemental.



Je ventile ma zone de travail et j'adapte ma protection en fonction de la nocivité du produit.



## → Environnement de travail: je me protège

Je me protège des poussières et du bruit lors des opérations de préparation et des travaux de ponçage.  
J'utilise des équipements avec système d'aspiration intégré et les moins bruyants possible.  
Je me protège des nuisances dues à la coactivité.



# Risque amiante: je prends mes précautions



Je m'informe sur la présence d'amiante (documents de repérage). J'interviens après avoir été formé et en adaptant ma façon de travailler : j'évite les émissions de poussières, je porte des équipements de protection, je gère correctement les déchets...

# Risque électrique: je maîtrise

Je m'assure d'avoir l'habilitation électrique adaptée en fonction du travail à réaliser.  
Je travaille hors tension.

Habilitation  
électrique 



## Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements.  
Je m'assure que le véhicule est en bon état  
et que mon chargement est correctement  
arrimé.  
Je stationne mon véhicule dans un endroit  
sécurisé.



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

[www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail  
et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris  
Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

### Édition INRS ED 6287

3<sup>e</sup> édition (2022) révisée en septembre 2024 | 3 000 ex. |

ISBN 978-2-7389-2787-3 | ©INRS - Illustrations : Jean-André Deledda |

Conception graphique : Amélie Lemaire - Impression : Monsoise

L'INRS est financé par la Sécurité sociale  
Assurance maladie - Risques professionnels